Nations Unies S/2002/1404



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 décembre 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 20 décembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er au 31 octobre 2002 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-75427 (F) 241202 241202

Annexe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Au cours de la période considérée (1er-31 octobre 2002), l'effectif de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployé sur le théâtre des opérations a été légèrement supérieur à 31 500 soldats.

2. Dans l'ensemble, la situation est restée stable au Kosovo pendant le mois d'octobre.

Sécurité

3. Le 27 octobre, la KFOR a prêté assistance à la police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) après la mort de M. Uke Bytyci, maire de Suva Reka, tué par balles au lendemain des deuxièmes élections municipales organisées au Kosovo.

4. Le 10 octobre, des soldats de la KFOR en tenue antiémeutes ont été appelés en renfort aux côtés des policiers de la MINUK et du Service de police du Kosovo (SPK) lors des violentes manifestations qui ont opposé Albanais de souche et Serbes du Kosovo à Pec. La police a lancé des gaz lacrymogènes et tiré des balles en caoutchouc pour disperser la foule. Un soldat de la KFOR, un policier du SPK et deux policiers de la MINUK ont été légèrement blessés.

5. La KFOR a poursuivi ses opérations de perquisition dans tout le Kosovo pour lutter contre la contrebande d'armes et les agissements des groupes armés d'Albanais de souche. Le bilan des saisies pour octobre a été de 66 armes diverses, 127 grenades et mines, et 9 341 cartouches.

6. Le 14 octobre, le commandant de la KFOR a émis une directive générale sur les plans et priorités opérationnelles pour la période comprise entre octobre 2002 et mars 2003, au cours de laquelle la KFOR s'efforcera plus particulièrement d'appuyer les opérations de la MINUK contre les menées extrémistes et le crime organisé.

Sécurité des frontières et des lignes de démarcation

7. Pendant la période considérée, la KFOR a continué de surveiller les lignes de démarcation et les frontières et d'empêcher les entrées clandestines sur le territoire. Le nombre d'incidents liés à des tentatives de franchissement illégal a légèrement augmenté par rapport au mois précédent.

8. Le 19 octobre, la KFOR a conclu avec la police des frontières de la MINUK un mémorandum d'accord qui prévoit des transferts de responsabilités et l'organisation d'opérations communes aux postes frontière de Prusit et Morines.

Coopération des parties et respect de leurs obligations

9. Les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie continuent de se conformer aux dispositions de l'Accord militaro-technique.

10. Cinq cas d'infraction impliquant des membres du Corps de protection du Kosovo (CPK) ont été signalés au mois d'octobre. L'un de ces signalements a abouti

à l'arrestation par la police de la MINUK d'un policier du CPK visé par un mandat d'arrêt international pour meurtre. Quarante deux affaires mettant en cause des éléments du CPK étaient encore en cours d'investigation à la fin octobre.

11. Le Groupe de travail de l'infrastructure du CPK a présenté son rapport final au coordonnateur de la MINUK pour le CPK au début du mois d'octobre. L'accord final conclu entre la MINUK, le CPK et la KFOR prévoit le maintien de 41 sites actifs sur les 60 qui existent actuellement.

Coopération avec les organisations internationales

12. La KFOR et la MINUK élaborent ensemble un projet de résolution sur l'aéroport de Pristina qui définira les modalités du passage de l'activité aéroportuaire sous contrôle civil de la MINUK dès que la chose sera possible.

13. La KFOR a aidé le Ministère kosovar de l'environnement et de l'aménagement du territoire à organiser une réunion sur le risque radioactif à Mitrovica, en raison de la présence de petites quantités de substances faiblement radioactives provenant de vieux stocks de composants et d'appareils de mesure des radiations (dosimètres). Ce matériel a été enlevé par la KFOR, mis dans des cuves en béton, puis acheminé par le CPK jusqu'au tunnel de Prvi, sur le site de Trepca, où il est entreposé.

Perspectives

14. Les élections au Kosovo n'ont pas eu d'incidence notable sur la situation en matière de sécurité, jugée meilleure dans l'ensemble.
